



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتارية

ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

Secretariat  
B. P. 3243

اديس ابابا \* Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES  
VINGT NEUVIEME SESSION ORDINAIRE  
LIBREVILLE - GABON  
23 - 30 Juin 1977

CE/807 (XXIX)/Add.4(a)

CONSEIL INTERNATIONAL D'ACTION SOCIALE (I.C.S.W.)  
DEMANDE DE STATUT CONSULTATIF AUPRES DE L'O.U.A.

---

CONSEIL INTERNATIONAL D'ACTION SOCIALE (I.C.S.W.)

DEMANDE DE STATUT CONSULTATIF AUPRES DE L'O.U.A.

---

Le Conseil International de l'Action Sociale (ICSW) est une Organisation mondiale de caractère **permanent** regroupant à la fois des représentants des services publics et des services privés et des personnes s'intéressant aux questions sociales dans le monde entier. Il est formé par des Comités nationaux qui sont au nombre de 74 actuellement.

Il s'attache activement à promouvoir le progrès social dans toutes les parties du monde.

Cette organisation jouit d'un statut consultatif (catégorie 1) auprès de l'ONU, notamment le FAO, OIT, UNESCO, l'UNICEF, OMS et autres organismes inter-gouvernementaux.

Le Gabon est devenu membre en 1970 à la Conférence de Manille.

Les organes principaux sont :

Le Comité des Représentants (ou assemblée générale) est composé de deux représentants par pays membre avec pouvoir de décisions (vote) et se réunit tous les deux ans à l'occasion des conférences.

Le Comité Exécutif dont les membres sont élus, est chargé de réaliser la politique et le programme établi par le Comité des Représentants et de l'administration générale de l'organisation (fonctionnement, budget, etc...). Il se réunit chaque année. (Une fois dans un pays donné ayant offert son hospitalité et l'autre fois à l'occasion des conférences).

Le Gabon a été membre de cet organe depuis 1972 par l'intermédiaire de Mme AZIZET FALL NDIAYE.

Le Gabon a obtenu le poste de Vice-Président à la conférence de SAN JUAN de PORTO-RICO en la personne de Mademoiselle AZIZET FALL NDHAYE qui remplaçait Monsieur Joanes GERIMA de l'Ethiopie.

C'est à ce titre qu'elle a reçu mandat de poursuivre les démarches entreprises par son prédécesseur pour obtenir le statut d'observateur auprès de l'OUA.

En effet, le dossier a été introduit à l'OUA avant la conférence au sommet de l'île Maurice.

Le Vice-Président entrant a dû se rendre au siège de l'OUA à Addis-Abéba, afin d'obtenir des renseignements sur la suite réservée à la demande.

Il semble que la personne chargée de s'occuper de ce genre d'affaires n'ait pu faire le nécessaire pour des raisons qu'on ignore, aussi, il nous a été conseillé par les Autorités de l'OUA de faire intervenir un ou plusieurs membres du Conseil de Ministres afin de faire introduire cette affaire à l'ordre du jour au moment de son adoption.

Il est cependant nécessaire de signaler quelques réserves émises par les Autorités de l'OUA quant à l'obtention du statut d'observation.

En effet, d'après les renseignements recueillis, il apparaît que de nouveaux critères sont intervenus pour accorder le statut d'observation aux organismes qui le demandent. La principale condition exige d'appartenir à une organisation inter-africaine autrement dit n'étant rattachée à aucune organisation internationale ou non africaine.

Mais, dans le cas présent, ce n'est pas le Conseil international qui sollicite le statut d'observateur mais, seulement la région africaine. D'une part parce que quoique affilié au CIAS, chaque région doit vivre avec ses propres moyens et mener les activités propres à sa région et d'autre part ne sont admis comme membre pour l'Afrique que les pays membres de l'OUA.

Il se trouve que jusqu'à présent la région africaine est tributaire des autres pays dits développés pour faire face à ses besoins, notamment la France, l'Allemagne Fédérale et le Canada, ce qui met l'Afrique en position de dépendance vis-à-vis des autres pays. Ceci, parce que tous les pays africains ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières constituées par les cotisations annuelles et des subventions de l'Etat ou autres.

C'est pourquoi, les membres africains du CIAS présents à la conférence internationale de Nairobi en 1974 à laquelle assistait comme observateur un membre de l'OUA s'étaient réunis pour trouver une solution. C'est ainsi qu'à l'unanimité le groupe africain a décidé de demander le statut d'observateur auprès de l'OUA.

A signaler :

- La résolution condamnant la réunion de la 19ème Conférence du CIAS qui doit se tenir en Palestine occupée par Israël et la proposition d'inviter le Conseil International d'Action Sociale de choisir un autre pays, d'où la position embarrassante du Vice-Président pour l'Afrique qui fait partie du Bureau et du Comité du programme.

- Le deuxième séminaire africain s'est tenu à Libreville en 1975 sur le thème "Justice Sociale", le 1er a eu lieu à Lagos sur les zones rurales et le 3ème se tiendra en principe à Nairobi sur le thème "Moyens à mettre en oeuvre pour la concrétisation des recommandations.

- Liste des pays membres pour l'Afrique :

Bénin  
Botswana  
Tchad  
Egypte  
Ethiopie  
Gabon  
Ghana

Côte d'Ivoire

Kénya

Libéria

Mali

Malawi

Ile Maurice

Niger

Nigéria

Sierra Leone

Soudan

Tanzanie

Togo

Ouganda

Haute-Volta

Zambie

## - Pays africains membres exécutifs :

Gabon (Vice-Président pour l'Afrique)

Côte d'Ivoire Membre

Togo "

Tchad. "

Tanzanie "

Zambie "

Sierra Leone. "

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1977-06

# Conseil International d'Action Sociale (I.C.S.W.) Demande de Statut Consultatif Aupres de l'O.U.A

Organisation de l'Unité Africaine

Union Africaine

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9839>

*Downloaded from African Union Common Repository*